



Financé par  
l'Union européenne  
Aide humanitaire  
et Protection civile



**RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION DES CONSEILLERS  
MUNICIPAUX SUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES  
(RRC) ET LE PLAIDOYER DU 28 AU 30 NOVEMBRE 2017 A DJIBO**

**Consultante : Tanga Adboul Fulgence KABORE**

## INTRODUCTION

28 au 30 novembre 2017, s'est tenu dans la salle de conférence du PDESII à Djibo, une formation des conseillers municipaux sur la Réduction des Risques de Catastrophes et le plaidoyer. Le présent rapport rend compte du déroulement dudit atelier.

### L'objectif

L'objectif de cette formation est d'améliorer les connaissances des conseillers municipaux sur la réduction des risques de catastrophes naturelles, afin qu'ils s'investissent davantage sur ces thématiques et assurer son intégration qualitative dans les Plans Communaux de Développement (PCD).

### RESULTATS ATTENDUS

Au terme de la formation, résultats suivants étaient attendus :

- ∅ Les conseillers municipaux ont une bonne notion sur les concepts, approches, composantes de la Réduction des risques de catastrophes ;
- ∅ les conseillers municipaux sont à même de défendre et de traiter de la thématique RRC lors des sessions du conseil ;
- ∅ Des conseillers municipaux font des recommandations permettant de prendre en compte la RRC lors de l'élaboration des plans communaux de développement.
- ∅ Les conseillers municipaux sont sensibilisés sur les notions de base d'une action de plaidoyer et sont à même d'initier des actions de plaidoyer à l'endroit des décideurs politiques et leaders d'opinions en particulier sur la RRC;
- ∅ A l'issue de la formation, chaque participant bénéficiera d'une version simplifiée de la loi n°012-2014/an du 22 avril 2014 portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes énoncés d'exercices pratiques.

## II- METHODOLOGIE DE LA FORMATION

En vue d'atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés, nous avons procédé par les étapes suivant.



## **I. Jour I : 27 Novembre 2017**

### **1.1 Mot d'ouverture**

Le mot d'ouverture de cet atelier de formation a été prononcé par le Coordonnateur du projet PPRC-ST, Monsieur TAMBOURA Bachir. Dans son allocution, il a d'abord remercié tous les participants pour leur disponibilité à suivre cette formation. Il a ensuite situé le contexte dans lequel cette formation est organisée. Il a aussi justifié la pertinence du choix des participants qui sont des acteurs au premier dans le plaidoyer pour une meilleure intégration de la RRC dans les plans communaux de développement, mais aussi dans la lutte contre les changements climatique au niveau local. Aussi en tant que leaders communautaires, leur implication dans la sensibilisation des populations est indispensable dans l'atteinte des objectifs du projet. Il a terminé ses propos en souhaitant une séance de formation à l'ensemble des participants.

### **1.2 Présentation des participants**

Pour sacrifier à la tradition, le formateur a donné la parole à chaque participant. Tour à tour, chacun s'est présenté en donnant son nom et son prénom, sa profession et sa structure.

### **1.3 Présentation de l'agenda de l'atelier suivie des amendements**

A l'issue de la présentation des participants, le programme de ladite formation a été soumis pour amendement aux participants. C'est ainsi que les

participants se sont prononcés en apportant des amendements. Le programme de l'atelier a été adopté avec amendement. Ainsi, chaque jour les travaux démarraient à 8H30 et prenaient fin aux environs de 17 heures.

#### **1.4 Mesures d'un bon déroulement de l'atelier**

Pour permettre un bon déroulement de l'atelier, les mesures suivantes ont été adoptées ; ce sont :

- Des règles de bonne conduite définies sont les suivantes :
  - Ponctualité ;
  - d'éteindre les portables ou les rendre silencieux
  - Respect mutuel ;
  - Demander la parole avant d'intervenir ;
  - Eviter les sous-groupes ;
  - Ne pas interrompre un intervenant ;
  - Respect de toutes ces règles.
  - Un gardien du temps « **Time keeper** » a été désigné et qui devrait veiller au respect du temps et des consignes.

Après l'établissement des règles de bonne conduite, il a été demandé aux participants de poser leurs attentes.

#### **1.5 Attentes des participants**

Les attentes recueillies auprès des participants sont entre autre :

- Compréhension du contenu de la formation,
- savoir à qui s'adresser en cas de catastrophes et comment le réaliser,
- comment réaliser une cohésion sociale nerf de la réussite pour toute activité, connaissance des rôles des CVD et conseillers,
- éclaircissement sur certains points et comment prévenir les catastrophes.

A l'issue du recueil des attentes, nous sommes passés à la présentation des différents participants.





## 1.6 Définition de concepts

Il a été demandé aux participants de définir les concepts suivants : *Catastrophe/aléa, aléa naturel, risque, capacité, capacité de résilience, mesure d'atténuation, alerte précoce, préparation et enfin prévention*. Un exercice effectué en brainstorming a permis aux participants de donner leur conception des catastrophes.

On retient de la synthèse des définitions suivantes :

**Catastrophe** : un événement malheureux qui survient dans une communauté, détruisant celle-ci et rompant son mécanisme habituel de fonctionnement régulier incapable. Cette calamité désarme cette communauté, rendant celle-ci vulnérable et incapable de faire face à cette difficulté. La survenue de cet événement engendre des conséquences regrettables telles que : des pertes en vie humaine, des pertes économiques, la destruction de l'environnementales et bien d'autres dégâts et a besoin d'une aide extérieure.

C'est un phénomène qui résulte des aléas définis comme étant un phénomène dangereux, une substance, une activité humaine ou condition pouvant causer des pertes de vies humaines, des blessures, ou d'autres effets sur la santé, des dommages aux biens, des pertes de moyens de subsistance et des services, des perturbations socio-économiques ou des dommages à l'environnement.

**Résilience** : apport des moyens à une tierce personne affectée ou une communauté à se relever après une catastrophe.

**Capacité :** toutes les ressources disponibles au sein d'une communauté pouvant être utilisées pour l'atteinte des objectifs.

**Vulnérabilité :** système ou caractéristiques et circonstances rendant une personne ou une communauté susceptible de subir des effets d'un danger.

**Risque :** ensemble de probabilité d'un évènement et ses conséquences pouvant subir une personne ou un groupe.

Par la suite, le formateur a mieux développé les différentes thématiques et qui a permis de éclairer les idées des participants.

A l'issue de la définition de ces différents concepts, nous avons fait une présentation de la loi n°012-2014/an du 22 avril 2014 portant loi d'orientation relative à la prévention et à la gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes au Burkina Faso. Dans ce module, l'accent a été mis sur les dispositions générales, la situation qui nécessite une déclaration de cas d'inondations, qui est habilitée à faire cette annonce et les dispositions exceptionnelles que l'autorité compétente peut prendre en cas de catastrophes. Il a été rappelé aux participants que cette loi comporte 12 chapitres avec des articles qui traitent entre autre la prévention et la gestion des risques de crises humanitaires et de catastrophes naturelles au Burkina Faso. A ce niveau également les participants ont été éduqués sur les types de catastrophes afin qu'ils sachent la différence entre une catastrophe naturelle et une catastrophe d'origine anthropique. La loi a pour objectif générale, le fonctionnement minimal des services publics, la sécurité et l'ordre public, la protection des personnes, des biens et de l'environnement ainsi que l'information des populations. Cette loi détermine le cadre institutionnel et acteurs de prévention et de gestion des risques, des crises humanitaires et des catastrophes.

**Après ce module, s'en est suivi un exercice dont le thème a porté sur :**  
« Pourquoi est-il pertinent d'inscrire les préoccupations liées à la RRC dans le PCD de Djibo » ?

Sur ce point les participants ont été amenés à faire ressortir eux-mêmes la pertinence à inscrire leurs préoccupations liées aux catastrophes dans les plans communaux de développement.

Il ressort de la synthèse des interventions ce qui suit :

Le Plan Communal de Développement (PCD) est le référentiel de développement de la Commune. Il comporte le diagnostic (ou l'Etat des lieux) de la situation socio-économique, démographique et sécuritaire de la commune. Ce plan recense les potentialités socio-économique et touristique dont regorge la commune et mentionne les rêves, les ambitions et les projets et programmes majeurs de développement de la commune sur les 5 années à venir.

Le PCD est (ou doit être) aligné sur les grands axes du PNDES et devrait refléter les préoccupations et les aspirations de développement, de liberté, de sécurité, de justice et de bien-être individuel et collectif à l'échelon de la Commune.

A ce titre, inscrire la RRC dans le PCD devient une obligation voire une urgence car, les catastrophes peuvent survenir à tout moment et nos communes doivent être préparées sur tous les plans (financiers, matériel, ressources humaines- savoir-faire, infrastructures d'accueil,..) pour prévenir et gérer ces catastrophes afin d'en atténuer le plus possibles, les effets néfastes et porter secours et assistances aux victimes.

Inscrire la RRC dans le PCD permet d'atteindre les objectifs suivants :

- ❖ Mettre la RRC en permanence dans l'agenda de la commune ;
- ❖ Mettre en place un dispositif communal de prévention et de gestion des catastrophes et des crises humanitaires,
- ❖ Voter un budget qui sera consacré à cette préoccupation,
- ❖ Permettre la planification des activités de divers ordres pour la prévention, la gestion des catastrophes et des crises humanitaires qui en sont souvent les corolaires.
- ❖ Constituer des stocks d'aliments ou de matériels pour la prise en charge d'éventuel sinistrés,
- ❖ Collecter des impôts et taxes ;
- ❖ Mobiliser les PTF et les amis de la Commune pour la prévention et la gestion des catastrophes et des crises humanitaires ;

Le dernier module développé cette journée a été celui en lien avec les notions de base du plaidoyer et comment bâtir et dérouler une stratégie de plaidoyer en vue de la prise en compte de la RRC dans le PCD de Djibo. Dans ce module, nous avons donné le B-A-BA d'une action de plaidoyer en attendant le troisième jour pour mieux développer le thème.

Jour 3

## II- RENFORCEMENT DES CAPACITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE DJIBO EN TECHNIQUE DE PLAIDOYER



Les modules développés le troisième jour sont :

### III-1. Identification des contraintes pour la mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer

Dans ce module, nous avons identifié avec les conseillers municipaux de Djibo, les problèmes liés à la mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer pour la prise en compte de leurs préoccupations liées à la RRC dans la révision du PCD de la Commune de Djibo. A la suite de cette réflexion, nous avons poursuivi pour trouver des solutions alternatives afin de parvenir dans un premier temps aux objectifs de ce plaidoyer à un niveau interne et dans un deuxième temps, à comment élargir ce plaidoyer aux autres acteurs clés de la communes que sont entre autres : les chefs coutumiers , les leaders religieux , les OSC, les PTF, les leaders d'opinion, les services déconcentrés de l'Etat,...



## III-2. Information et Formation les Conseillers Municipaux en technique et en processus de déroulement d'une campagne de plaidoyer

Nous avons procédé à l'outillage et au renforcement des capacités des conseillers municipaux sur les techniques et les stratégies dont ils doivent disposer pour réussir la planification et la réalisation d'une session de plaidoyer en direction des décideurs en l'occurrence, eux-mêmes individuellement pris et les autres responsables et partenaires clés du Conseil municipale de Djibo.

A l'issue de cet éclairage, les modules suivants ont été présentés  
Les points du thème ont porté sur :

### 1- Politique publique

Elle est dite gouvernementale et est mise en œuvre par les institutions publiques et doit être suivi à travers des étapes que sont :

- choix de la politique
- identification des parties prenantes des priorités
- examen de la politique et la définition des priorités
- analyse des budgets alloués aux politiques
- recueil des informations sur la mise en œuvre des politiques
- utilisation des informations sur les politiques pour plaider en faveur d'un changement

### 2- Types de plaidoyer

- réveil des consciences
- plaidoyer centré sur les individus
- plaidoyer pour les changements politiques

Il a été retenu qu'il faut travailler à tous les niveaux pour des changements.

Et pour s'engager dans un plaidoyer qu'il faudrait connaître le problème auquel l'on veut répondre.

### 3- Analyse de la situation/diagnostic

Analyse de la situation est définie étant un préalable à une planification et une opérationnalisation rationnelle de toute intervention en matière de plaidoyer. Ici il s'agit d'analyser les problèmes, évaluer, chercher des informations solides et récentes et de ressortir les forces, faiblesses, opportunités et les menaces.

### 4- Justification du plaidoyer

Connaître les raisons qui nous poussent à aller vers un plaidoyer et de définir le thème.

### 5- Définition des objectifs de plaidoyer

Savoir ce que l'on veut changer, de combien et la périodicité.

Par la suite les participants ont été repartis en 3 groupes de 10 personnes pour des exercices, dont le but était de traiter les étapes suivantes du plaidoyer :

- Détermination du but et des objectifs de la stratégie de plaidoyer
- Identification des acteurs influents de la Commune pour porter les messages de ce plaidoyer
- Sélection des cibles prioritaires du plaidoyer
- Identification des idées forces pour l'élaboration des messages du plaidoyer
- Stratégies de mobilisation des ressources

### **Conclusion**

Au terme de cette formation marquée d'une bonne ambiance, les représentants du Réseau MARP-Burkina et le coordonnateur du projet, ont invité les conseillers municipaux à mieux s'impliquer dans la sensibilisation des communautés auxquelles ils issue sur les questions des risques de catastrophes.

**Fait à Ouagadougou le 06 janvier 2018**

